

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026****N°DCM-2026-061****OBJET :****FINANCES****Tarifs pour les fournitures
scolaires du primaire**

Année scolaire 2026-2027

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par Mme BIAJOUX - M. TASPINAR représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Mme PERNIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme CHEVALIER représentée par M. PESCARMONA.

Absent : néant.

Monsieur DI CARLO Giacinto est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN propose aux conseillers municipaux d'adopter les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027, sans augmentation par rapport à ceux de 2025-2026 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

APPROUVE les tarifs 2026-2027 des fournitures scolaires, comme suit :

Année scolaire	2026 / 2027	
Ecole élémentaire	66,50 €	
Classe d'intégration (ULIS)	108,10 €	→ Tarif applicable classe UEMA Maternelle
Ecole maternelle	66,50 €	

Ainsi délibéré le 6 juillet 2026



Le Maire
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Giacinto DI CARLO



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **17 JUL. 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **17 JUL. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.